

Prizz FTTO

Sujet		Conditions spécifiques
Conditions des informations préalables à la commande	Résultats de l'éligibilité	Les tarifs proposés dans l'éligibilité ne sont pas engageant
Conditions de commande et suivi des déploiements	Difficulté exceptionnelle de construction	Sur devis
	Intervention supplémentaire en heures ouvrées	350€
	Déplacement à tort	300€
	Desserte interne fibre au-delà de 100m	Sur devis
Conditions d'annulation de commande	Annulation après passage de commande mais avant AR du département infrastructure	25% des frais de mise en service
	Annulation de commande après la Visite Technique et avant l'établissement du POC	50% des frais de mise en service
	Annulation de commande après la Visite Technique et après l'établissement du POC	100% des frais de mise en service
	Annulation de la commande après mise en service	100% des Frais de mise en service et 100% des mensualités sur la durée totale d'engagement
Conditions de modification de Service	Upgrade de débit	Sur devis
	Downgrade de débit	Sur devis
	Déménagement	FAS équivalent à une nouvelle souscription Dans les 12 premiers mois : FAS + 900€
Conditions de résiliation	Délai de préavis de résiliation	1 mois
	Résiliation anticipée	100% des Frais de mise en service et 100% des mensualités sur la durée totale d'engagement
	Adresse de restitution des équipements	Prizz Telecom A l'attention d'Alan Garcia 33 Mail Albert 1er 80000 AMIENS 09 72 15 22 30
	Non restitution du matériel	500€
Conditions liées au Service-Après-Vente	Signalisation transmise à tort en SAV sans déplacement	150€
	Signalisation transmise à tort en SAV avec déplacement HO	400€
	Signalisation transmise à tort en SAV avec déplacement HNO	650€

Sujet	Conditions	Cas de Force majeure
Mise en service	La prestation du Fournisseur ne prévoit pas de déplacement de mobilier ou d'équipement de l'Utilisateur Final. Ce dernier devra prévoir avant le Rendez-vous un accès facile et sans risque pour sa sécurité ou celle de ses biens ainsi que pour la sécurité du technicien (100m maximum de desserte interne, hauteur maximum de 3m). Si le Fournisseur juge que cette sécurité n'est pas assurée, il pourra refuser d'installer le Point de Terminaison ou de fournir le Service « Fibre Optique dédiée en collecte L2 Premium » et ne pourra être tenu pour responsable de problèmes liés à l'installation du CPE Ethernet. Dans ce cas aucune pénalité ne sera applicable au Client.	-

<p>Conditions de non applicabilité de la GTR</p>	<p>Les pénalités ne seront pas applicables si le non-respect des garanties de Qualité de Service trouve sa source dans :</p> <ul style="list-style-type: none">une mesure de suspension pour faute du Client ;un Cas de Force Majeure, au fait d'un tiers (hors cas des clients, sous-traitants et préposés du Fournisseur) ou encore au fait directement et exclusivement imputable au Client. Sont exclus les cas dans lesquels le non-respect des engagements résulte de faits de tiers (sauf ses sous-traitants ou préposés) ou de l'intervention, action ou omission du Fournisseur.	<p>Les intempéries, attentats, actes ou omissions d'une autorité, les agitations, les rébellions, les insurrections, les émeutes, les guerres, déclarées ou non, les actes d'une nature similaire, les grèves extérieures à la Partie qui l'invoque, les explosions, les incendies, la foudre, les inondations et les autres catastrophes naturelle.</p>
---	--	--